

PERIMETRE DES CONSEILS DE QUARTIERS

La ville a été découpée en 8 secteurs pour former les 8 conseils de quartier. Cette division est issue du découpage INSEE (deux zones ont été regroupées). Cependant à la demande des Présidents de quartier, il a été proposé de modifier certains périmètres, en modifiant les limites comme suit :

Conseil de quartier N°1 : Kerentrech – Rives du Sc orff

Au Nord

Limites communales, rue d'Ouessant, rue de Molène

A l'Est

Allée de Kervéléan, avenue Kesler Devillers jusqu'à l'impasse Pergaud, passage par la rue Léo-Lagrange puis la rue Marcel Sembat.

Au Sud

Rue Mauriac, avenue G.Moquet, rue Commandant l'Herminier, rue Casabianca.

A l'Ouest

Le Scorff

Conseil de quartier n°2 : Petit Lanester – Maison des choux - Bellevue

Au Nord et à l'Ouest

Limite communale séparant Lanester de Caudan

A l'Est

Rue Denis Papin, rue Trudaine rue Youri Gagarine, rue P Claudel, Anatole France, rue Clément Fournier, Adamov, Passage de la rue E. Combes, Robespierre, Fauré.

Au Sud

Avenue Kesler Devillers, allée de Kervéléan, rues de Molène et d'Ouessant.

Conseil de quartier n°3 : Centre-ville - Kesler De villers

Au Nord

Rue Casabianca, Commandant l'Herminier, avenue Guy Moquet, rue Mauriac, passage par les rues Marcel Sembat puis Léo Lagrange, Impasse Pergaud, Avenue Kesler Devillers jusqu'au Pont SNCF;

Au sud

Voie ferrée jusqu'au Scorff

A l'ouest

Le Scorff

Conseil de quartier n°4: Touléno –Kerousse – Keral iguen – Champ de courses

Au nord

Rue Youri Gagarine rue Trudaine

A l'est

Rue D. Papin , voie ferrée,

Au sud

Avenue Kesler Devillers

A l'ouest

Rue Fauré, Robespierre, passage par les rues Emile Combes puis Alain Fournier , rue Adamov, passage par la rue JB Clément, rues Anatole France , Paul Claudel. Les Quartiers la Montagne du Salut et Le Poux délimités par la voie ferrée et les limites communales de Caudan (à l'Est et à l'Ouest).

Conseil de quartier n°5 : Les Chantiers – le Penher – Pasteur – Kergreis – Le Fons

Au nord

Voie ferrée puis Rue Colonel Fabien, rue Stalingrad haut de la rue de la République

A l'est

Rue Etienne Dolet, route de la Grande Lande

Au sud et à l'ouest

Arsenal maritime et Scorff jusqu'à la voie ferrée.

Conseil de quartier n°6: "Le Bourg" (Touldrain – L ann Gazec - Kerfréhour – Fonlupt)

A l'ouest

La voie ferrée

Au sud

Voie ferrée puis Rue Colonel Fabien, rue Stalingrad haut de la rue de la République, bas de la rue Jules Guesde, avenue de Gaulle.

A l'est

Rivière du Plessis et avenue P. Néruda

Conseil de quartier n°7 : Le Plessis – Locunel - L e Toulhouët – Le Cosquer – La grande Lande

Au nord

Avenue De Gaulle

A l'est

La rivière du Plessis

Au sud

Zone portuaire du Rohu

A l'ouest

Arsenal maritime, route de la Grande Lande, rue Etienne Dolet, bas de la rue Jules Guesde jusqu'à l'avenue de Gaulle

Conseil de quartier n°8 : La Campagne

Au nord

Limites de la voie ferrée, commune d'Hennebont

A l'est et au sud

Le Blavet

A l'ouest

Avenue Pablo Néruda, rond point du pont du Bouc, rivière du Plessis.

Ces limites sont indicatives et ne doivent pas constituer une entrave à la participation des habitants.